



République
Algérienne
démocratique et populaire

Système des Nations Unies
en Algérie



Cadre de
Coopération
Stratégique
2012-2014

Bureau du Coordinateur Résident des Nations Unies en Algérie
Adresse postale :
BP 444 Hydra 16035 Alger
Tél. : 213 (0) 21 92 01 01
Fax : 213 (0) 21 92 54 53/213 (0) 21 92 54 60
Site web: <http://www.un-algeria.org/>

PREFACE

Les différents plans de développement conduits par l'Algérie depuis une décennie ont entraîné une amélioration significative du niveau général de bien-être et de la qualité de vie des algériens. Les lourds investissements publics ont concerné l'ensemble des secteurs, et particulièrement ceux en charge directe du développement durable, dans ses composantes développement économique, développement humain et environnement. Le dernier rapport du PNUD sur le développement humain, en classant l'Algérie parmi les 10 nations ayant réalisé les plus grandes avancées en matière d'indice de développement humain depuis 1970, ainsi que les rapports successifs des Nations Unies sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, attestent de cette évolution positive. Celle-ci a, en outre, été accompagnée par le lancement de réformes dans divers secteurs économiques et sociaux, et par un retour marqué de la sécurité. Le système des Nations Unies (SNU), dans le cadre de son mandat et de l'UNDAF 2007-2011, a participé efficacement à l'obtention d'une partie de ces résultats.

Le nouveau plan 2010-2014, en cours de mise en œuvre, vise à maintenir la dynamique de développement et se présente comme une nouvelle étape pour la consolidation et l'extension qualitatives des progrès enregistrés. Mobilisant des ressources sans précédent, dont les deux cinquièmes sont dédiés directement au développement humain, il donne en particulier une grande priorité à la valorisation des capacités productives et du potentiel économique du pays, dans une démarche de sécurisation de l'avenir et de pérennisation du modèle de justice sociale et de solidarité nationale. Il prend en compte également les engagements internationaux de l'Algérie en matière de droits humains et de développement durable. Consolidé et accéléré, le processus des réformes socio-économiques intégré dans ce plan, et élargi récemment à la lumière des dernières décisions prises par Son Excellence le Président Bouteflika, s'attèlera à l'organisation des meilleures conditions possibles pour une mise en œuvre efficace des programmes retenus. Au plan économique, en resituant l'entreprise au cœur du développement et comme source principale de création de richesses et d'emplois décents, il s'agira de libérer les initiatives par l'assainissement et l'amélioration significative du climat des affaires et de l'investissement. L'Administration, centrale et locale, selon une approche participative plus ouverte aux citoyens, aux élus locaux et aux mouvements associatifs, est aussi appelée à plus d'efficacité dans ses rapports avec ces acteurs et les opérateurs économiques. Au plan politique et institutionnel, l'approfondissement du processus démocratique et le renforcement de l'Etat de droit, à travers notamment une plus grande harmonisation de l'arsenal juridique national avec les standards internationaux en matière d'exercice démocratique et de libre choix des citoyens auxquels le pays a souscrits, sont des objectifs centraux dans la démarche actuelle de développement économique, social, culturel et politique.

C'est dans ce contexte national en pleine dynamique que le présent Cadre de Coopération Stratégique (CdCS) du SNU avec le Gouvernement algérien, conçu pour accompagner la mise en œuvre du plan 2010-2014, a été établi. Tout au long du processus d'élaboration du CdCS, le système des Nations Unies en Algérie a veillé à gagner l'adhésion des partenaires nationaux lors de l'élaboration des plans ou stratégies de développement ; **L'appropriation nationale**, un des principes déclarés par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) dans son Examen Triennal Complet, était au cœur du processus d'élaboration. L'expérience de CdCS en Algérie confirme de nouveau le caractère impératif d'aligner et d'adapter les stratégies de coopération du SNU aux spécificités de chaque Etat membre et les besoins de développement nationaux. Ainsi, l'analyse des priorités nationales associées aux avantages comparatifs du SNU, en alignement avec les objectifs stratégiques des Nations Unies pour 2011, a conduit à concentrer les efforts de ce cadre de coopération

sur trois thèmes majeurs, retenus selon une démarche ayant impliqué, sur une période de six mois, les Agences de l'Equipe de pays (UNCT)¹, les partenaires du Gouvernement, la Société Civile et certains partenaires internationaux: la gouvernance et les droits humains, le développement durable et le volet Paix/Sécurité/Protection (qui prend en compte l'action humanitaire en direction des réfugiés et des migrants). Ces thèmes sont déclinés en cinq priorités nationales considérées comme autant d'effets stratégiques du CdCS et qui s'insèrent pleinement à la fois dans les priorités du plan de développement 2010-2014, et dans les recommandations du GNUD. Les problématiques de la jeunesse, de l'égalité des genres et de la réduction de toutes les iniquités, d'actualité et récurrentes, y sont spécifiquement traitées.

Les objectifs stratégiques du Secrétaire Général des Nations Unies qui ont servi conjointement avec la stratégie gouvernementale à formuler les priorités nationales du CdCS s'appuient sur plusieurs axes, dont notamment : Le développement durable et inclusif qui intègre les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement tout en s'assurant de l'inclusion de tous les pays et de toutes les composantes de la population des différents Etats membres du système.

Les négociations et l'action nationale dans le domaine du changement climatique qui visent à mettre en œuvre -en concertation- les résultats des différentes discussions internationales notamment pour ce qui est de la déforestation et des technologies vertes.

Le renforcement du rôle des femmes qui est l'un des objectifs clés du Mandat de l'actuel Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Ban Ki-Moon.

La redevabilité des pouvoirs publics qui va de pair avec la protection des droits de l'homme dans le souci d'assurer la dignité et la pleine participation des citoyens dans la vie publique.

L'amélioration de la réponse aux crises humanitaires majeures, qui par leur nature nécessitent une réaction globale et s'inscrit en droite ligne avec le concept de solidarité internationale incarné par le système des Nations Unies.

L'exercice d'élaboration du CdCS, tout en ayant favorisé la coordination entre les institutions nationales et le SNU, a constitué une opportunité réelle d'apprentissage dans l'écoute, la communication et le travail en commun entre partenaires, facilitant ainsi un dialogue serein, construit sur une démarche consensuelle, et basé sur des relations devant évoluer vers une coopération stratégique dans des domaines pointus pour lesquels l'apport de savoir-faire est attendu. Cela augure d'une coopération mutuellement bénéfique sur la durée.

¹ UNCT : United Nations Country Team

Liste des Acronymes

ALGEX	Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur
APD	Aide Publique au Développement
APPRU	Agence Nationale pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Energie
ARV	Antirétroviraux
BSG	Budgétisation Sensible au Genre
CC	Changements climatiques
CCA	Common Country Assessment
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CdCS	Cadre de Coopération Stratégique
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CEDAW	Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CNES	Conseil National Economique et Social
DGAPSI	Direction Générale des Affaires Politiques et de Sécurité Internationale
DGRECI	Direction Générale des Relations Economiques et la Coopération Internationale
DH	Droits Humains
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
GES	Gaz à Effet de Serre
IDH	Indice de Développement Humain
INDH	Initiative Nationale de Développement Humain
IPF	Indice de Participation des Femmes
ISDH	Indice Sexe-spécifique du Développement Humain
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONS	Office National des Statistiques
ONU DI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONUFEMMES	Organisation des Nations Unies pour l'Egalité entre les Sexes et l'Autonomisation des Femmes
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OSC	Organisations de la Société Civile
PANPIF	Plan d'Action National
PNI	Programme National d'Immunisation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTME	Prévention de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant
PVVIH	Personnes Vivants avec le VIH
SNAAT	Schéma National de l'Aménagement du Territoire
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNLCVF	Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences à l'égard des Femmes
SNU	Système des Nations Unies
UDI	Usagers de Drogues Injectables
UNCT	United Nations Country Team
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees
UNICEF	United Nations Children Fund
UNOPS	United Nations Office for Project Services
VFG	Violences Fondées sur le Genre
VIH	Virus d'Immunodéficience Humaine

Résumé

Ce Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD ou UNDAF), comme cadre de programmation stratégique, décrit la réponse collective des agences du système des Nations Unies (SNU) aux priorités de développement de l'Algérie, telles qu'elles sont définies dans le plan quinquennal en cours (2010 -2014). Tout en se conformant aux directives du Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUD, janvier 2010), et en accord avec les autorités algériennes, l'option choisie pour son élaboration a consisté à compléter l'analyse menée dans le précédent UNDAF (2005) en lieu et place d'un nouveau Bilan Cadre (CCA). Le processus d'élaboration, dans une démarche participative, a impliqué les Agences de l'UNCT, les partenaires du Gouvernement, la Société Civile et certains partenaires internationaux. Lors d'une retraite, une première réflexion sur les priorités, suivie par des travaux des groupes thématiques, a abouti à la hiérarchisation des défis et à la détermination des principaux résultats à atteindre à la fin du prochain cadre de coopération.

Ce document, après un rappel des principaux éléments caractérisant les cinq domaines couverts par l'analyse de situation (gouvernance et droits humains, développement économique et social, développement humain, environnement, et questions humanitaires), situe les avantages comparatifs du SNU, dont, notamment, son expérience acquise et reconnue dans les domaines des droits humains, du développement durable, de Paix, de Sécurité et de Protection. L'analyse des priorités nationales associées aux avantages comparatifs du SNU a conduit à concentrer les efforts du prochain cadre de coopération dans un schéma conceptuel bâti sur trois piliers. Cinq (05) effets stratégiques et cinquante cinq (55) effets intermédiaires sont associés à ces 3 piliers d'interventions.

En matière de gouvernance et de droits humains, les priorités retenues concernent le renforcement de la protection des droits, de l'exercice des libertés et de la lutte contre la corruption, l'amélioration des performances de l'administration publique, la promotion de la participation des citoyens dans la vie publique, et l'instauration d'une meilleure gouvernance économique. Sept effets intermédiaires sont identifiés.

Concernant le développement durable, les priorités portent sur la **santé** (contrôle des maladies non transmissibles, promotion de la santé reproductive et du planning familial, réduction de la mortalité maternelle et infantile, protection des personnes âgées, modernisation du système d'informations statistiques sanitaires, prévention de la transmission mère/enfant, amélioration de l'accès des personnes vulnérables et à risque à la prévention, aux traitements et aux soins liés au VIH/sida), **le genre** (promotion de la participation et de l'autonomisation des femmes et réduction des inégalités/discriminations de genre), **la protection sociale et judiciaire de l'enfant** (mise en place d'un système intégré), **l'handicap** (accès aux services sociaux ordinaires), **l'éducation et l'alphabétisation** (amélioration de la qualité et réduction de l'inégalité d'accès). Au plan économique, les priorités concernent **la diversification de l'économie**,

la réduction de la dépendance alimentaire, l'équité et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, la participation active de la jeunesse au développement, la promotion et l'extension du travail décent, le renforcement de la contribution de la diaspora algérienne à l'étranger, l'équité dans l'accès à la pratique culturelle. Elles sont aussi relatives à l'amélioration de la prévention et de la gestion des risques majeurs et catastrophes naturelles, à l'atténuation de la vulnérabilité environnementale. **La dernière priorité retenue se rapporte à la question humanitaire (réfugiés sahraouis, autres réfugiés et demandeurs d'asile).**

Les conditions de mise en œuvre et les modalités de suivi/évaluation sont précisées à la fin du CdCS. En annexes sont portées les matrices des priorités et des effets, ainsi que la liste de ces derniers par domaine.

Table des matières

1	INTRODUCTION	11
1.1	PROCESSUS UTILISE POUR L'ANALYSE ET L'ETABLISSEMENT DES PRIORITES STRATEGIQUES	11
1.2	APPROCHE, ANALYSE ET DEFIS.....	12
1.3	NATIONS UNIES : AVANTAGES COMPARATIFS.....	15
2	RESULTATS ATTENDUS	17
2.1	PRINCIPAUX THEMES ET LES EFFETS STRATEGIQUES ATTENDUS DU CDCS.....	17
2.1.1	<i>Gouvernance et Droits Humains</i>	19
2.1.2	<i>Développement Durable : développement économique, social et environnement</i>	20
2.1.3	<i>Paix, Sécurité, Protection</i> :	26
3	AUTRES INITIATIVES	32
4	RESSOURCES	33
5	MISE EN ŒUVRE	34
5.1	VISION	34
5.2	MISSION	34
5.3	VALEURS ET PRINCIPES	34
5.4	PROGRAMME CONJOINTS	35
6	SUIVI ET EVALUATION	36
6.1	LE SUIVI	36
6.2	EVALUATION.....	36
6.2.1	<i>Cadre de Suivi et le calendrier</i>	37
6.2.2	<i>Mécanisme institutionnel de la mise en œuvre du Cadre de Coopération Stratégique</i>	38

Equipe du Pays Elargi du système des Nations Unies en Algérie et le Ministère des Affaires Etrangères



Mme Maria Crisetti
Directrice, **BIT**



M. Thami Benhalima
Secrétaire exécutif, **CLCPRO**



M. Nabil Assaf
Représentant, **FAO**



M. Mamadou Mbaye
Représentant Par intérim, **OMS**



M. Guillermo Jiménez
Représentant, **ONU DI**



Mme Imane Hayef
Coordinatrice Nationale, **ONU Femmes**



M. Adel Zeddami
Administrateur national du programme, **ONUSIDA**



M. Ussama Osman
Représentant, **PAM**



Mme. Ayshanie Medagangoda-Labé
Représentante résidente adjointe, **PNUD**



M. Manuel Fontaine
Représentant, **UNICEF**



M. Lindsay Edouard
Représentant, **UNFPA**



M. Abdul Karim Ghoul
Représentant, **UNHCR**



M. Mamadou Mbaye
Directeur, **UNIC**



M. Moukim Temourov
Représentant, **BM**



M. Mamadou Mbaye
Coordonnateur résident
Système des Nations Unies en Algérie



M. Mohamed El Amine Bencherif
Directeur Général par intérim
Des Affaires Politiques et de Sécurité Internationales
Ministère des Affaires Etrangères

Monographie du pays

L'Algérie est située au nord de l'Afrique. Sa capitale est Alger. Bordée au nord sur 1200 km par la mer méditerranée, à l'Est par la Tunisie et la Libye, au Sud-est par le Niger, au Sud-ouest par le Mali, le Sahara occidental et la Mauritanie, et à l'Ouest par le Maroc, l'Algérie occupe une position géographique stratégique. Avec près de 2.4 millions de km², le Sahara occupe 80% de la superficie totale.

La population du pays est de 36.3 millions d'habitants au 1er janvier 2011. En transition démographique, la population jeune de moins de 20 ans constitue près de 39% de la population totale.

La culture nationale algérienne a été remarquablement façonnée à travers deux éléments constitutifs, l'étendue de la civilisation et de l'histoire du pays et sa position géographique. Le pays constitue ainsi un pont entre les cultures arabo-musulmane, africaine et européenne.

Au plan du régime politique, l'Algérie est une République Démocratique et Populaire. Le Président de la République est élu au suffrage universel pour un mandat de cinq ans renouvelable. Le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, a été réélu le 8 avril 2009. Il effectue son troisième mandat consécutif à la tête du pays.

Le Pouvoir législatif est détenu par le Parlement constitué de deux chambres: l'Assemblée Populaire Nationale (APN) et le Conseil de la Nation (Sénat).

Le Président de la République nomme le Premier Ministre, qui met en œuvre le programme du Président de la République et coordonne, à cet effet, l'action du Gouvernement.

L'Algérie a engagé des réformes économiques profondes pour la mise à niveau de son économie avec l'environnement mondial. Les chiffres de l'économie algérienne reflètent un fort dynamisme. Les derniers programmes de relance de la croissance économique demeurent fondés sur une logique de stimulation de la demande à travers une politique budgétaire expansionniste. Près de 200 milliards de dollars ont été investis dans de grands programmes d'équipement du pays et ont permis, d'une part, une modernisation et une extension du réseau d'infrastructures (routes, autoroutes, chemins de fer, ports, barrages, logements, équipements éducatifs et sanitaires), et, d'autre part, à travers une politique de développement sociale soutenue, de résorber une partie importante des déficits sociaux.

La forte dépendance à l'égard du secteur des hydrocarbures constitue une des grandes vulnérabilités de l'économie algérienne qui demeure ainsi peu diversifiée et

tributaires des importations (en particulier pour certains produits alimentaires de base). Le chômage (surtout des jeunes, bien que considérablement réduit), le logement, l'équité dans la répartition des richesses créées, l'évaluation des politiques publiques, et une plus grande participation de la population sont parmi les plus grandes problématiques du pays.

1 Introduction

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD ou UNDAF) est le cadre de programmation stratégique du système des Nations Unies (SNU). Il décrit la réponse collective des agences du SNU aux priorités nationales de développement.

Les circonstances de programmation spéciales de l'après-2007 ont amené le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) et l'équipe de pays (UNCT) en Algérie à opter pour un **Cadre de Coopération Stratégique** (CdCS) 2012-2014 aligné sur le plan quinquennal en cours (2010 -2014) afin d'optimiser l'efficacité des efforts communs.

S'agissant de la structure du document, dans la première section qui suit cette introduction, le processus d'élaboration du plan cadre est explicité. La section suivante rappelle l'approche suivie dans l'analyse des problèmes-clés de développement de l'Algérie, les domaines pris en compte et les grands défis posés. Les avantages comparatifs du SNU sont exposés juste après, et sont suivis par la partie la plus importante du CdCS qui traite des résultats obtenus en matière de priorités de développement à l'issue du processus de son élaboration. Pour l'ensemble des priorités retenues, il est fait l'analyse des principaux effets intermédiaires qui leur sont associés. Les conditions de mise en œuvre et les modalités de suivi/évaluation sont précisées à la fin du CdCS. En annexe, sont portées les matrices des priorités et des effets, ainsi que la liste de ces derniers par domaine.

1.1 Processus utilisé pour l'analyse et l'établissement des priorités stratégiques

Le processus de la préparation du CdCS a suivi les directives du Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUD, janvier 2010). Après préparation d'une **feuille de route** décrivant le processus de préparation du CdCS, l'UNCT et les autorités nationales ont choisi de compléter l'analyse menée dans le précédent UNDAF en lieu et place d'un nouveau Bilan Cadre (CCA).

Cette approche a consolidé **une analyse complémentaire** basée sur une synthèse bibliographique comprenant les conclusions pertinentes de ces dernières années ainsi que la collecte de données et l'examen d'informations disponibles fournies par les ministères et principaux acteurs nationaux. Ce travail a permis d'établir un état des lieux suivant l'approche basée sur les droits humains et à fournir un aperçu des principaux défis. De plus, l'apport analytique a été enrichi par des consultations ad-hoc menées par les Agences de l'UNCT, ainsi que des consultations intra gouvernementales menées avant les trois consultations générales avec les partenaires du Gouvernement, la Société Civile et certains partenaires internationaux. La première réflexion sur les priorités,

suivie par des travaux des groupes thématiques a permis de hiérarchiser les défis et de retenir les principaux résultats à atteindre à la fin du prochain cadre de coopération.

1.2 Approche, analyse et défis

C'est dans un contexte de transition multiforme (démographique, sanitaire, sociale, politique et économique) que l'UNCT et ses partenaires ont appliqué les cinq principes de programmation : (a) approche basée sur les droits humains, (b) égalité des genres, (c) durabilité environnementale, (d) gestion axée sur les résultats et (e) renforcement des capacités.

L'**approche basée sur les droits humains** est utilisée pour plaider en faveur des priorités inscrites dans le plan quinquennal. **L'intégration de la dimension genre** et la réalisation de l'égalité des genres dans les interventions ciblées spécifiques constituent des aspects clés de l'analyse et de la planification stratégique adoptée. Un **environnement durable** étant à la base de la satisfaction des besoins économiques et sociaux, l'UNCT a accordé une attention particulière à la conservation et l'utilisation parcimonieuse des écosystèmes. Par l'utilisation de la **gestion axée sur résultats**, l'UNCT et ses partenaires veillent à ce que les ressources contribuent à une chaîne logique des résultats qui augmentent l'impact durable sur la vie des populations. Enfin, **le renforcement des capacités** est le moyen clé pour aboutir à la réalisation de l'objectif de coopération avec le système des Nations Unies. Ce renforcement assurera l'appropriation nationale de toutes les actions de coopération vers un développement durable de l'Algérie.

Le **premier domaine analysé** se rapporte à la **gouvernance et aux droits humains**. L'analyse de situation fait ressortir, notamment, les avancées enregistrées en matière d'harmonisation de la législation algérienne avec les Conventions internationales que l'Algérie a ratifiées. Des efforts restent encore à accomplir, particulièrement en ce qui concerne i) la promotion de l'éducation aux droits de l'homme ; ii) le renforcement des dispositifs de veille, d'alerte précoce et de documentation en matière de non-respect des Droits de l'Homme ; iii) le parachèvement de la modernisation de la justice ; iv) la participation active de la société civile et des citoyens ; v) la promotion d'un meilleur cadre de formation et d'information entre médias, administration et pouvoir judiciaire sur la protection des droits et l'exercice de la déontologie professionnelle ; vi) la lutte contre la corruption.

Le **deuxième domaine** pris en compte est relatif au **développement économique et social**. Au plan économique, la politique suivie au cours de la dernière décennie a permis à l'Algérie de disposer d'un cadre macroéconomique stable, avec de solides fondamentaux économiques et financiers. Cependant, la dépendance de l'économie aux hydrocarbures et le rôle de l'investissement public sont mis en exergue. Diversifier l'économie se présente comme le principal défi à relever et est d'ailleurs intégré au plan 2010-2014. Au plan social, la politique volontariste qui a accompagné la politique

économique a conduit à une baisse du chômage, de la pauvreté et à une amélioration des conditions de vie de façon plus générale, bien que des inégalités subsistent. La jeunesse, au cœur de l'actualité, a également bénéficié de l'évolution favorable de l'économie, à travers notamment la mise en œuvre de multiples programmes d'emploi en leur direction. Il apparaît toutefois que des insuffisances en matière de participation des jeunes et de communication soient à la base du sentiment de mal vie qu'ils éprouvent en majorité. Cela constitue un des défis à relever. Le secteur de la Culture, qui connaît une certaine dynamique ces dernières années, se doit d'étendre son champ de couverture territoriale, et impliquer davantage la jeunesse.

Le **troisième domaine** qui ressort de l'analyse porte sur le **développement humain** qui a bénéficié des retombées positives de l'évolution économique, laissant présager l'atteinte de la plupart des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2015. Les progrès sont généralisés mais des disparités subsistent encore en matière i) d'éducation, où persistent encore des situations d'échecs ; ii) d'analphabétisme, toujours prégnant, surtout pour le sexe féminin ; et iii) de santé, avec des taux de mortalité infantile et maternelle élevés par rapport au niveau de développement du pays. Concernant le VIH/SIDA, l'Algérie présente une épidémie peu active selon ONUSIDA avec des sous-épidémies concentrées dans des groupes les plus à risques et des populations vulnérables.

Au plan de l'égalité entre hommes et femmes et de la protection de la famille et de l'enfance, la législation algérienne a énormément évolué, la plupart des conventions internationales relatives à ces questions ayant été ratifiées. Il reste à en accélérer la mise en œuvre. En matière d'autonomisation des femmes, malgré l'augmentation de leur capital éducatif, des pesanteurs sociales continuent d'influencer négativement leur participation à l'activité économique. Le phénomène de violence à l'égard des femmes semble aussi se développer, notamment à cause de la trop grande méconnaissance de beaucoup de femmes de leurs droits. Pour ce qui est de la protection sociale et judiciaire des enfants, les principaux mécanismes mis en place pour la protection de l'enfance sont des mécanismes judiciaires, tandis que les mécanismes sociaux demeurent insuffisants. L'analyse montre aussi que la population des personnes handicapées s'accroît. La législation en leur faveur reste peu appliquée et nécessite une harmonisation avec la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées.

Le **quatrième domaine** a trait à l'**environnement**, aux énergies renouvelables et aux risques majeurs et catastrophes. En dépit de ses engagements internationaux et de son cadre juridique et institutionnel mis en œuvre, l'Algérie connaît une double vulnérabilité : i) écologique, de par la série de dégradations environnementales qu'elle subit, ii) et économique, compte tenu de sa dépendance aux hydrocarbures. En relation avec son fort potentiel en énergies renouvelables, le programme national de développement des énergies nouvelles et renouvelables et de l'efficacité énergétique,

qui vise à faire augmenter la part des énergies renouvelables dans la production électrique nationale à 40%, est mis en œuvre.

La mise en place de systèmes de prévention, de communication et d'alerte, la maîtrise de la gestion de l'habitat, la rapidité de dissémination de l'information, la disponibilité de plans d'évacuation, de magasinage et de distribution adéquate de médicaments, de nourriture et d'abris, constituent les éléments de base de la prévention et de la gestion des risques. Ils se mettent progressivement en place.

Les questions humanitaires forment le cinquième domaine. L'Algérie, de par sa position géographique et son potentiel économique, continue d'enregistrer un afflux croissant de populations, notamment en provenance de pays sub-sahariens. Ces populations ont tendance à s'établir de façon durable et l'examen de la situation conclut à la difficulté croissante de leur prise en charge.

Les réfugiés sahraouis ont, quant à eux, été reconnus sur une base *prima facie* dès leur arrivée sur le territoire algérien en 1975. Toutefois, en l'absence de solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui reconnaisse le droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, les défis à relever traduisent tant la volonté que le besoin, après 36 ans d'existence des camps de réfugiés, de pouvoir offrir à cette population, des conditions de vie adéquates et répondant aux normes internationales humanitaires. Dans l'état actuel des choses, les réfugiés n'ont quasiment aucun moyen endogène de parvenir à l'autosuffisance. En raison du climat aride et de l'éloignement de la région de Tindouf, les acteurs humanitaires internationaux (principalement le Programme Alimentaire Mondial et le Haut Commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies) assurent un suivi rigoureux de l'assistance et subviennent aux besoins en assurant des services essentiels dans la plupart des secteurs, avec l'appui de l'Algérie en sa qualité de premier donateur : alimentation, nourriture, santé, eau, assainissement, habitat, transports, communication, éducation, outils et moyens productifs, services communautaires, protection.

Les partenaires nationaux désirent accentuer les efforts entrepris pour le bien-être de la population sahraouie accueillie sur son territoire. Ils souhaiteraient voir plus d'implication de la part des agences onusiennes pour travailler davantage à l'autonomie de cette population afin qu'elle soit apte, le jour où une solution politique sera trouvée, à se prendre en main. Il est majeur que la coopération soit renforcée afin de permettre une intervention plus développée du SNU en collaboration avec le Gouvernement hôte. En effet, le Gouvernement algérien, d'une part, attend le soutien des institutions onusiennes conformément à leur mandat sur le plan du développement des compétences nationales et de l'appui technique afin de pouvoir s'approprier ces expertises, et, d'autre part ces activités s'alignent sur les priorités nationales de développement.

Les soutiens que le Gouvernement algérien apporte sous forme d'exonération et de traitement préférentiel de l'assistance humanitaire afin de soutenir les opérations comptent parmi les moyens mobilisés.

1.3 Nations Unies: Avantages comparatifs

La proclamation de l'indépendance de l'Algérie est intervenue le 5 juillet 1962. L'Algérie est devenue membre de l'Organisation des Nations Unies le 8 octobre 1962.

La Constitution du pays, proclamée le 28 Novembre 1996, affirme dans son article 28 son souhait de voir *"le renforcement de la coopération internationale et au développement de relations amicales entre les États, sur la base de l'égalité, l'intérêt mutuel et de non-ingérence dans les affaires intérieures. Elle souscrit aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies"*.

Membre de l'Assemblée générale, l'Algérie a assumé la présidence de la 29^{ème} session de cette Assemblée en 1974 et la 7^{ème} session spéciale en 1975. Aussi, elle a été 3 fois membre élu du Conseil de Sécurité (1968-1969, 1988-1989 et 2004-2005). Par ailleurs, l'Algérie a assuré la présidence de l'ECOSOC en 1966, a été représentée dans de nombreux organes des Nations Unies (CEA), membre du Conseil des Droits de l'Homme (2006-2007) de l'ONU, membre de la Commission de consolidation de la paix et du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (2006).

En ce qui concerne la ratification, adhésion ou succession aux principaux instruments internationaux et régionaux sur les droits de l'homme, l'Algérie les a ratifiés dans leur quasi-totalité.

Le système des Nations Unies est l'un des partenaires les plus actifs dans la coopération internationale au développement en Algérie. Les agences des Nations Unies ayant une représentation en Algérie en 2011 sont: BIT, FAO, HCR, ONUDI, OMS, PAM, PNUD, UNFPA, UNICEF, Banque mondiale et IFC². En outre, le CINU³, l'ONU Femmes, ONUSIDA, et l'UNDSS ont des bureaux à Alger. D'autres agences basées en dehors de l'Algérie ont des activités en cours dans le pays: l'AIEA, la CEA, le CCI (CNUCED / OMC), l'UNDESA, le FIDA, l'IMO, l'OCHA, l'OMPI, l'OMT, le PNUE, l'UNDCP, l'UNCCD, l'UNESCO, l'UNFCC, l'UNITAR, le VNU.

Le SNU travaille dans le sens de l'approfondissement de l'approche cohérente et coordonnée pour l'efficacité de l'aide publique au développement, conformément à la Déclaration de Paris et au Plan d'Action d'Accra. Selon l'OCDE, l'Algérie a reçu 316 M

² International Finance Coopération (La Société financière internationale du Groupe de la Banque Mondiale)

³ Centre d'information des Nations Unies

USD d'Aide Publique au Développement (APD) nette pour l'année 2008, dont 69% bilatérale (Cf. Oced.org).

La contribution financière du SNU au développement est minime, comparée aux efforts nationaux et à la coopération d'autres partenaires bilatéraux. Pourtant, la neutralité du système, son indépendance, son rôle facilitateur et l'apport d'expertise technique ainsi que son rôle privilégié pour ouvrir la voie à des conventions internationales, normes, mécanismes de garantie sont régulièrement mis en évidence et sont soulignés comme une des valeurs ajoutées de sa présence dans les pays.

L'UNCT s'efforcera de promouvoir et soutenir la mise en œuvre des engagements internationaux de l'Algérie. Ceci se fera notamment par des initiatives pilotes qui servent à multiplier ses interventions vers des zones qui accusent un retard dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Son expérience est reconnue dans les domaines suivants :

- ? **Les Droits Humains** (application des Conventions Internationales, appui à la mise en œuvre des recommandations des Rapporteurs Spéciaux du SG de l'ONU, Gouvernance démocratique, Accès à la justice, droits, information etc. par les travaux d'ONU-FEMME, OHCHR, PNUD, UNICEF, UNHCR);
- ? **Le Développement Durable** avec les travaux autour de ses trois piliers: développement économique, développement social et environnement, en général ; ainsi que dans les secteurs de la santé, éducation, emploi, jeunesse, culture, agriculture, pêche, nucléaire, énergie, environnement par les interventions de BIT, FAO, IAEA, ONUDI, ONU-FEMME, ONUSIDA, OMS, PNUD, UNICEF, UNESCO, UNFPA, etc. en particulier,
- ? **La Paix /Sécurité /Protection**, notamment grâce à son travail avec les populations vulnérables, dont les réfugiés et les migrants, ou à ses études sur l'anti-terrorisme (à travers les interventions d'ONUSIDA, du PAM, du PNUD, de l'UNHCR, de l'UNICEF, de l'UNIFEM et de l'UNODC).

L'UNCT est particulièrement à même de contribuer au renforcement des capacités, dans un cadre d'appropriation nationale, d'apporter des conseils stratégiques impartiaux fondés sur l'expérience internationale et les bonnes pratiques à travers les réseaux de connaissance et les échanges Sud-Sud.

L'UNCT est munie d'une faculté de rassemblement pour mobiliser et faciliter les interactions avec un éventail de partenaires nationaux et internationaux pour faire avancer l'efficacité de développement autour des principes de «l'appropriation nationale », de «l'alignement avec les priorités nationales», de «l'harmonisation des procédures», de « la gestion axée sur les résultats » et de « la redevabilité mutuelle ».

L'UNCT, en tant qu'organisme neutre, peut aider aux cadres et méthodologies de suivi et d'évaluation des projets et des programmes afin d'alimenter les politiques publiques.

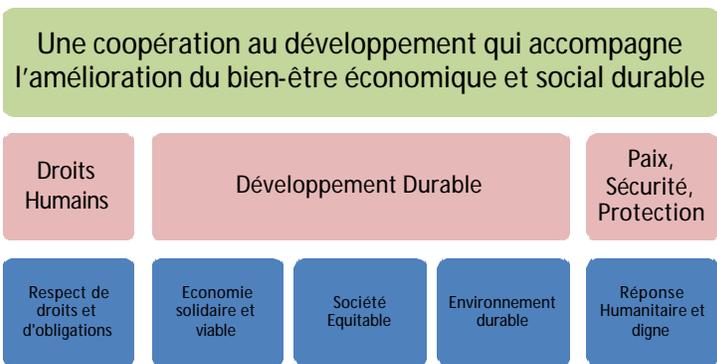
En termes d'opportunités, l'UNCT est parvenue à établir un climat de confiance avec ses partenaires, et peut accompagner les efforts nationaux d'approfondissement des engagements pris sur la scène internationale.

De plus, le SNU est déjà engagé avec la société civile émergente et les collectivités locales. Par leur proximité, celles-ci sont essentielles pour le plaider en faveur des droits des populations locales.

L'Algérie, pays à revenu intermédiaire, bénéficiant de la confiance de l'Union Africaine, de l'Union du Maghreb et de la Ligue Arabe est activement engagée dans plusieurs dossiers régionaux. Ce leadership et l'expérience acquise peuvent être mis au profit d'autres pays, et l'UNCT peut jouer le rôle d'interface et de catalyseur dans ces échanges.

Enfin, il est important de rappeler l'un des plus précieux apports du système des Nations Unies, trop méconnu, qui est sa contribution à l'humanité par son travail normatif et analytique. Afin de rehausser le profil de cette contribution au développement de l'Algérie et d'aider d'autres partenaires qui veulent contribuer dans ce domaine, l'UNCT se propose de

documenter et de partager son travail normatif en Algérie de manière plus systématique.



De même, au cours des années, le système des Nations Unies a produit

des analyses approfondies sur la situation du développement en Algérie (MICS, NHDR). Beaucoup d'entre elles revêtent un caractère très technique et pointu, et constituent par-là d'importantes contributions à la base de données du savoir-faire du pays. L'UNCT avec l'appui de la communauté académique continuera à promouvoir ces analyses en les mettant au service de l'ensemble de la population.

2 Résultats attendus

2.1 Principaux thèmes et les effets stratégiques attendus du CdCS

La coopération internationale du système des Nations Unies avec l'Algérie est inspirée et guidée par les principes fondamentaux et les valeurs de la Charte des Nations Unies. L'analyse des priorités nationales associées aux avantages comparatifs du SNU a conduit à concentrer les efforts du prochain cadre de coopération sur trois thèmes majeurs :

1. La gouvernance et les Droits Humains;
2. Le développement durable, qui recouvre le développement économique, le développement humain, et l'environnement ;
3. La Paix, Sécurité, Protection.

En matière de **Gouvernance et de Droits Humains**, la priorité nationale retenue est de « renforcer la confiance entre gouvernés et gouvernants à travers une bonne gouvernance et de poursuivre la modernisation et la consolidation de l'État de droit. L'effet attendu du Cadre de Coopération Stratégique est « La transparence et la performance de la vie économique et politique, la participation de la société civile, la modernisation de l'administration de la justice, les mécanismes de protection des droits de l'homme et les capacités de l'administration publique au service des citoyens sont améliorés ».

En matière de **Développement Durable**, trois priorités nationales avec trois effets correspondants sont abordés :

- a) Première priorité : Améliorer les infrastructures, la qualité, l'efficacité et les compétences des services sociaux (santé, éducation, protection), particulièrement à l'égard des groupes les plus vulnérables **avec l'effet correspondant du CdCS** « L'accès aux services de santé, d'éducation, de formation et de protection sociale, et leur qualité sont améliorés, et les disparités spatiales et les discriminations sociales existantes sont réduites, particulièrement à l'égard des femmes, des enfants, des personnes handicapées, et des personnes atteintes du VIH/SIDA ».
- b) Deuxième priorité : Augmenter la diversification de l'économie à travers la mise à niveau de l'industrie, l'encouragement d'un secteur privé compétitif et la redistribution équitable de la richesse au niveau régional et social, ainsi que l'institutionnalisation d'un cadre politique intégré, cohérent et participatif pour les jeunes **avec l'effet attendu du CdCS** « La connaissance des processus sociaux et économiques et la capacité d'évaluation et de suivi des politiques publiques sont plus performantes, la compétitivité et l'environnement des entreprises améliorés, les inégalités régionales et sociales réduites, et, en particulier, la participation des jeunes dans la vie économique et culturelle renforcée ».
- c) Troisième priorité : Améliorer la protection des ressources naturelles, la gestion durable de l'environnement, la lutte contre la pollution et la protection contre les effets des catastrophes naturelles **avec l'effet attendu du CdCS** « La protection des ressources naturelles, la gestion durable de l'environnement, la lutte contre la pollution et la protection contre les effets des catastrophes naturelles sont améliorées ».

Enfin, au plan humanitaire, la priorité nationale retenue est d'améliorer la protection et les conditions de vie des réfugiés, **avec l'effet correspondant du CdCS** « Les mécanismes sociaux et économiques de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile, en adéquation avec les standards internationaux et le principe de protection, sont renforcés, et les conditions de vie des réfugiés sahraouis sont améliorées ».

2.1.1 Gouvernance et Droits Humains

Le système des Nations Unies en Algérie soutient les efforts nationaux visant à créer une culture du respect des droits de l'homme, en particulier par le renforcement des systèmes et mécanismes y afférents, en conformité avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes et les Conventions Internationales. Ces efforts couvrent aussi bien les droits civils et politiques que les droits économiques, sociaux et culturels.

Cinq volets forment le domaine de la Gouvernance et des Droits de l'Homme, liés à autant de priorités nationales en cohérence avec les points I, III et V de la Déclaration du Millénaire et les OMD 1 à 8. Les effets intermédiaires identifiés sont ceux qui permettent de mieux cibler la participation du SNU à l'effort national dans la prise en charge de ces priorités:

Premier volet : Renforcer la protection des droits et l'exercice des libertés d'ici à 2014.

Deux effets intermédiaires ont été retenus : 1) **Un système d'alerte et de veille par une pluralité d'acteurs, dont la société civile, est développé.** Ceci permettrait l'identification plus rapide et plus efficace des cas de violation des droits ainsi qu'une analyse plus précise des situations de danger ; 2) **L'accès à la justice, qui doit s'accompagner d'une meilleure connaissance par les citoyens de leurs propres droits et des mécanismes judiciaires de protection, avec une perception sociale rehaussée de l'administration de la justice comme service public, est amélioré.**

Deuxième volet : Renforcer la lutte contre la corruption. L'effet intermédiaire attendu s'énonce ainsi : « **l'efficacité et l'implication des institutions et de la société civile dans la lutte contre la corruption se sont accrues** ». Le but visé est d'assurer la réalisation des objectifs de l'organe national chargé de cette tâche avec le concours de la société civile en vue de mieux prévenir, repérer et dénoncer les cas de corruption, et de renforcer la résistance sociale à ce fléau.

Troisième volet: Rendre l'administration publique plus efficace, plus efficiente, plus équitable et plus transparente, et dont l'effet intermédiaire retenu est « **la redevabilité est assumée par l'administration et reconnue par le citoyen** ». Dans cette perspective d'amélioration des performances de l'administration, les citoyens seront plus enclins à une meilleure perception d'une administration publique plus transparente. **L'amélioration du système d'évaluation des performances** nécessite un renforcement du système d'informations statistiques national qui, bien que relativement développé,

répond de moins en moins efficacement à une demande en évolution constante au plan de sa nature et de son volume. De même, le développement d'outils d'aide à la décision modernes, d'instruments d'études et de recherche de qualité élevée, se pose comme une exigence. « **La modernisation de l'administration, en ayant recours à l'approche de la gestion axée sur les résultats (GAR), améliorée** », répond à ces nécessités et constitue l'effet escompté. Celle-ci intègre, notamment, la question relative aux mécanismes d'évaluation des politiques publiques et aux capacités d'appropriation de l'approche. Des formations en direction des ressources humaines les plus concernées, des enquêtes, une aide à la conception et à la mise en œuvre d'outils techniques serviront de moyens de mise en œuvre de l'approche. Le Ministère de la Prospective et des Statistiques, coordonnateur, différents ministères, le CNES, l'ONS et le SNU sont les parties concernées par cet effet. L'évaluation des politiques publiques est un des objectifs explicites du Gouvernement.

Quatrième volet : La participation des citoyens dans la vie publique est davantage promue. Deux effets intermédiaires ont été identifiés: 1) **L'élargissement des espaces et conditions de participation de la société civile est opéré**, et ceci à travers l'encouragement à la création d'associations, et un échange d'information plus important de celles-ci avec les institutions; 2) **Une information utile et crédible est plus accessible aux citoyens**, effet en rapport avec une amélioration de la perception des médias par les citoyens, mais aussi avec les indices d'évaluation de la liberté de presse et du taux d'utilisation d'internet.

Cinquième volet: La gouvernance économique sera bonifiée d'ici 2014, priorité traduite par l'effet « **une plus grande diversification économique soutenue par une pluralité d'acteurs est assurée** ». Cet effet devrait être vérifié par une présence plus importante des secteurs d'activités hors hydrocarbures et du secteur privé dans le PIB, par la capitalisation boursière des entreprises cotées, et par une part des IDE dans les investissements totaux plus significative.

2.1.2 Développement Durable : développement économique, social et environnement

Le SNU travaille sur un large éventail de domaines liés au développement durable et humain : santé, éducation, sécurité alimentaire, développement industriel, emploi (surtout des jeunes), genre, culture et environnement. Ainsi, l'UNCT, avec les partenaires nationaux, peut apporter une valeur ajoutée pour promouvoir l'accès à des services essentiels de qualité, au renforcement des systèmes d'éducation et de santé, à la lutte contre les discriminations, et à la promotion de l'égalité des genres qui permet aux femmes d'exercer leurs droits économiques, sociaux et culturels.

Sur le plan du **développement économique et du développement social et humain**, l'accent sera mis dans la quête d'une croissance et d'un partage équitable de ses fruits, et la création d'emplois décents. Sept (07) volets seront abordés :

1. **Santé et VIH/sida:** Eu égard aux progrès enregistrés dans ce domaine, sept (07) objectifs prioritaires visant leur consolidation ont été identifiés. Ils concernent notamment une meilleure prise en charge des maladies non transmissibles, la santé mère/enfant, la santé des personnes âgées, le VIH/sida, et la réduction des disparités en matière d'accès à la santé. Douze effets intermédiaires ont été retenus: 1) une stratégie nationale de lutte intégrée contre les MNT et la promotion de modes de vie sains est élaborée et intégrée dans les priorités de la politique nationale de santé, 2) la couverture en soins SR/PF de qualité dans les zones enclavées et éloignées est étendue, 3) les connaissances et l'utilisation des services SR/PF, notamment auprès des jeunes et des populations à risque, sont améliorées, 4) l'offre de soins obstétricaux essentiels et néonataux de niveau 1 est généralisée, 5) l'offre de soins obstétricaux essentiels et néonataux de niveau 2 est opérationnelle, 6) le statut en micronutriments des femmes en âge de procréer et des enfants de moins de cinq ans est connu, 7) une stratégie de lutte contre les carences en micronutriments chez la femme en âge de procréer et l'enfant de moins de cinq ans est élaborée et mise en œuvre, 8) des structures de santé adaptées à la prise en charge des personnes âgées sont opérationnelles, 9) le système d'information et S&E pour le VIH/sida est opérationnel, 10) l'accès à la PTME est généralisé dans toutes les structures de référence, 11) les populations vulnérables et à risque ont un meilleur accès à la prévention, au traitement, aux soins et à l'appui psychosocial, 12) les capacités techniques et de mobilisation de ressources de la société civile intervenant auprès des populations vulnérables et à risque sont renforcées. Les ministères de la santé, des Finances et de la Solidarité nationale, le Comité national de lutte contre le sida, la société civile et le SNU sont les principaux acteurs concernés par cet axe.

2. **Protection:** Les priorités relatives à ce domaine se rapportent à la protection sociale et judiciaire de l'enfant, et à celle des personnes handicapées. La mise en place d'un réel système intégré de protection, qui englobe à la fois les trois dimensions indispensables dans la réponse aux droits de l'enfant (judiciaire, sociale et préventive), constitue la première des priorités de la protection de l'enfant. Quatre effets intermédiaires sont escomptés pour ce défi: 1) une politique de protection basée sur une approche du travail social plus systématique et en proximité avec les groupes d'enfants en situation de vulnérabilité est validée en concertation avec les secteurs concernés, diffusée et mise en œuvre par le MSNF, 2) la législation nationale en matière de protection sociale et judiciaire de l'enfant est renforcée dans son application et révisée conformément aux instruments internationaux sur les questions du handicap, du signalement et du placement en milieu familial, notamment la Kafala, 3) la pratique des professionnels intervenant dans la justice pour mineurs est renforcée dans sa conformité avec les normes internationales en la matière par les secteurs concernés, 4) le rôle de la société civile en matière de protection sociale de proximité de l'enfant est renforcé et promu par les dispositifs

sociaux encadrés par les institutions concernées. Quant aux personnes en situation de handicap, la priorité est de renforcer leur accès aux services sociaux ordinaires et leur autonomisation. L'effet correspondant attendu est « une politique plus inclusive en matière d'accès des personnes en situation de handicap à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi, conforme à la CRDPH et basée sur des données qualitatives et quantitatives disponibles, est validée et mise en œuvre en concertation avec les secteurs concernés ».

3. **Genre** : Il est de plus en plus admis que la réalisation de l'ODD3 est souvent cruciale à la réalisation des autres ODD de la Déclaration du Millénaire. En conséquence, l'effet au niveau du CdCS est : **« La promotion de la participation, de l'autonomisation des femmes à tous les niveaux sera améliorée et la réduction des inégalités/discriminations de genre sera plus intensifiée. »** Au regard des efforts consentis dans la promotion des droits humains des femmes et dans la réduction des inégalités de genre, ainsi que des priorités identifiées dans le programme du Gouvernement **2010-2014 concernant la promotion et l'autonomisation des femmes, il est nécessaire de poursuivre ce processus et d'appuyer ces efforts pour les traduire en d'autres mesures et réalisations** qui affirmeront, de façon effective et irréversible, les engagements internationaux de l'Algérie, notamment ceux relatifs à la CEDEF, et qui intensifieront la lutte pour l'élimination de toutes formes de violences à l'égard des femmes. Dans ce cadre, trois effets intermédiaires ont été retenus : D'ici 2014, a) *les institutions-clés, participant le plus au processus d'autonomisation des femmes, sont sensibilisées et développent des outils d'intégration du genre dans leur programmation budgétaire et d'analyse de l'efficacité des politiques publiques, b) la redevabilité institutionnelle en termes d'application et de visibilité des stratégies et des plans nationaux existants en matière de promotion des femmes dans la vie économique et sociale et en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes est renforcée, c) la participation des femmes à la vie politique est renforcée en termes quantitatifs et qualitatifs*; Plusieurs institutions nationales sont impliquées dans ces effets intermédiaires aux côtés du SNU, notamment des ministères techniques, en amont, comme le Ministère des Finances, les Ministères de l'Agriculture et du Développement Rural, du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, de l'Education Nationale, de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière, de l'Intérieur et des Collectivités Locales et bien d'autres, avec comme catalyseur les services de la Ministre Déléguée auprès du Ministre de la Famille et de la Solidarité Nationale, chargée de la Famille et de la Condition Féminine. Il est entendu que le mouvement associatif, dans sa diversité, demeurera un partenaire incontournable.
4. **En matière d'éducation** : Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes récentes, la dimension sociale de la politique de l'éducation menée, conjuguée avec un allègement des programmes, une réduction du volume horaire hebdomadaire dans le

primaire, et le renforcement du corps enseignant, a servi d'instrument favorable à une éducation de meilleure qualité et plus accessible. L'éducation spécialisée en direction des enfants handicapés s'est aussi renforcée. En matière de lutte contre l'analphabétisme, une stratégie nationale se met en œuvre. Les progrès réalisés, pour partie, de ces mesures, et qui ont davantage concerné les filles, restent cependant encore insuffisants. « Améliorer la qualité de l'éducation et de l'alphabétisation, et réduire les disparités spatiales » continue ainsi de se poser comme un défi prioritaire à relever en matière d'éducation. « Les normes et standards de qualité en matière d'éducation et d'alphabétisation sont opérationnels » est l'effet attendu pour ce défi. Son obtention est en particulier liée à une mobilisation plus large des acteurs identifiés par la stratégie de lutte contre l'analphabétisme, et au parachèvement de la réforme de l'éducation. Le Ministère de l'Éducation est le secteur pivot de cet axe d'intervention qui concerne l'OMD 2, l'UNICEF en étant le partenaire traditionnel. Le programme 2010-2014 du Gouvernement a inscrit ce défi parmi ses priorités.

5. **En matière de développement économique et social**, trois priorités sont identifiées.

a. **Diversification de l'économie** : Cette priorité répond au souci de limiter la forte dépendance de l'économie au secteur des hydrocarbures qui assure l'essentiel des besoins de financement de l'économie (et de la protection sociale). Une compétitivité des entreprises hors hydrocarbures améliorée procède de cette exigence, et se présente comme le premier effet attendu de ce défi. La mise à niveau des entreprises sera un facteur important dans son obtention. Un deuxième effet, interdépendant avec le premier, est d'obtenir une amélioration de l'environnement des affaires de l'entreprise. Ces deux effets intermédiaires sont intégrés dans le programme du Gouvernement 2010-2014. Ils sont porteurs en matière de créations d'emplois décents et productifs, et peuvent concourir à l'atteinte du premier des OMD. Les principales parties prenantes pour ces deux effets intermédiaires sont le MIPMEPI, coordonnateur, les ministères du Tourisme et de l'Artisanat, de l'Agriculture et du Développement Rural, de la Pêche et des Ressources Halieutiques, l'ONS, le CNRC et le SNU. L'obtention de ces deux effets intermédiaires se fera à travers un dispositif, animé par chaque secteur, qui permettra aux entreprises intéressées d'accéder aux ressources mobilisées à cet effet.

b. **Réduction de la dépendance alimentaire** : Cette priorité est liée au gap existant entre la demande nationale pour certains produits alimentaires de consommation de base et le niveau de la production agricole, résorbé actuellement par le recours aux importations. Deux effets intermédiaires ont été retenus. Le premier est que la production agricole halieutique et aquacole et sa plus grande intégration à l'industrie agro-alimentaire sont améliorées. Les services d'appui aux producteurs et l'incitation directe à la production pour certains produits sont parmi les facteurs qui impactent positivement la production agricole, halieutique et aquacole. Un monde

rural plus compétitif est le deuxième effet retenu. Les PPDRI, généralisés et plus efficaces, constituent un élément privilégié dans l'obtention de ce résultat. Obtenir ces effets intermédiaires signifie une amélioration de la nutrition et des conditions de vie, une création d'emplois et d'activités (notamment au profit de la femme rurale), un impact positif dans l'accès à l'éducation et à la santé. Une majorité d'Objectifs du Millénaire pour le Développement sont ainsi concernés par ces effets intermédiaires. Leur atteinte mettra à contribution les ministères chargés de l'agriculture, de l'halieutique et de l'aquaculture, du Tourisme et de l'Artisanat, de l'Environnement, du Commerce, des Ressources en eau, des Travaux Publics, de l'ONS, ainsi que le SNU.

- c. **Equité, lutte contre la pauvreté et l'exclusion** : Cet axe prioritaire concerne les disparités enregistrées dans la répartition des richesses créées, aussi bien au plan territorial qu'entre catégories de populations. Deux effets intermédiaires s'y inscrivent. Le premier est « La connaissance et l'analyse des disparités territoriales sont améliorées et renforcées ». Il pourra se concrétiser à travers la mise en œuvre des dispositifs de suivi et d'évaluation prévus dans le SNAT et les SRAT. Les parties prenantes de cet effet sont le MATE, le MPS, le MICL, le MADR, le CNES, l'ONS, les universités et le SNU. Le deuxième effet recherché est d'obtenir que les politiques publiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale soient mieux adaptées aux besoins des populations ciblées. Cela nécessite le renforcement du système d'observation et d'analyses. Le MPS, le MADR, le MICL, le CNES, l'ONS, les universités et le SNU, sont les acteurs dont le concours est utile à l'obtention de cet effet qui est visé par le programme du Gouvernement 2010-2014. L'atteindre équivaudra à renforcer la réalisation de l'OMD relatif à la réduction de la pauvreté.
6. **Jeunesse** : Ce domaine est analysé par rapport à quatre domaines : l'emploi, la migration, la culture et la participation des jeunes.
- d. **En matière d'emploi** : La contrainte chômage est la plus sévère pour les jeunes. Le défi qui se pose à ce niveau consiste, d'une part, à créer davantage d'emplois pour réduire le chômage, et, d'autre part, à veiller à ce que les emplois créés soient décents dans des proportions plus élevées. Deux effets sont attendus dans cette perspective : 1) La création des micro-entreprises par les jeunes -femmes et hommes- est promue dans le cadre du développement local. Cela suppose une allocation encore plus consistante de ressources et un saut qualitatif dans la mise en œuvre de la politique publique d'emploi. 2) L'adéquation entre la formation et l'emploi est améliorée. L'effet peut être obtenu avec l'institutionnalisation ou le renforcement de mécanismes assurant une plus grande synergie entre les opérateurs économiques et le système de formation, et entre les différents segments du système éducatif. Les Ministères chargés du Travail, de la Solidarité Nationale, de l'Education, de la Formation et de l'Enseignement Professionnels, de

l'Enseignement Supérieur, de la Prospective et des Statistiques, et le SNU sont les principales parties prenantes dans la concrétisation de ce défi, identifié en tant que tel dans les perspectives de développement du Gouvernement. Un impact est attendu sur les OMD 1 et 2.

- e. **Migration** : L'Algérie a adopté et appliqué une politique d'attraction et d'utilisation concrète des compétences nationales établies à l'étranger. Optimiser cette participation de la diaspora à l'étranger est une des priorités du Gouvernement que le SNU endosse. Dans ce cadre, deux effets intermédiaires sont attendus. Le premier est d'obtenir que la participation des migrants au développement du pays soit renforcée. Cela pourra se concrétiser aussi bien dans le retour définitif de migrants que par d'autres formes (partenariat, expertise,). Le deuxième effet est que les migrants sont mieux protégés et mieux pris en charge. La promotion et l'extension du mouvement associatif au sein de la communauté, de par son rôle d'acteur de proximité, est la voie à privilégier dans l'obtention de ce résultat. Le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de l'Intérieur et le SNU sont les parties les plus concernées.
- f. **Culture** : Le regain récent de dynamisme en matière de pratique culturelle bénéficie de façon différenciée à la population, et notamment aux jeunes. Réduire ces disparités en réalisant un accès équitable à la pratique culturelle à travers le territoire national d'ici 2014 est le grand défi posé. Deux effets intermédiaires devraient être obtenus. Le premier est que « L'accès à la lecture publique est amélioré ». Il nécessite à tout le moins de réaliser une bibliothèque dans chaque commune. Le deuxième effet est d'arriver à ce que « La culture et les arts soient promus et mieux diffusés sur l'ensemble du territoire ». Le Ministère de la Culture et celui de l'Intérieur, avec le SNU et le mouvement associatif, sont les parties de cet axe d'intervention.
- g. **Participation de la jeunesse** : Pour l'ensemble des domaines où l'intervention des jeunes est centrale, un problème récurrent est posé : leur participation réduite dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes qui leur sont destinés. Cela freine quelque peu leurs capacités à être des acteurs à part entière dans la société, jouissant d'autonomie et conscients de leurs responsabilités citoyennes. Améliorer la participation active des jeunes au développement du pays est donc une priorité nationale. Deux effets intermédiaires lui sont associés. Le premier est que « le potentiel des jeunes est relevé ». Formation, sensibilisation, responsabilisation, incitations sont parmi les fonctions à développer dans cette perspective. Le deuxième effet est que « la participation des associations des jeunes est renforcée dans l'élaboration et la conduite des programmes qui les concernent ». Le Ministère chargé de la Jeunesse est le secteur central dans la prise en charge de cet axe d'intervention.

7. Quant à l'**environnement durable**, le développement des énergies renouvelables et l'introduction de l'efficacité énergétique demeurent une nécessité pour la diversification des sources d'approvisionnement énergétique, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles et la réduction volontaire des émissions de gaz à effet de serre.

La récurrence des catastrophes naturelles, les tremblements de terre en particulier, nécessite une amélioration des systèmes nationaux de prévention et de gestion des risques de catastrophes, notamment en matière de vulgarisation et de sensibilisation. L'Algérie est un pays fortement vulnérable aux aléas climatiques, et des mesures d'adaptation doivent être menées, notamment dans le cadre de la lutte contre la désertification et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Aussi, un renforcement des programmes nationaux de lutte contre la pollution permettra d'améliorer le cadre de vie du citoyen et participera au développement du tourisme durable.

Par son cadre de coopération stratégique 2012-2014, le système des Nations Unies en Algérie accompagnera les efforts consentis par le Gouvernement algérien, et jouera un rôle fondamental notamment par l'appui à la mise en œuvre des stratégies et programmes nationaux déjà en cours ou en cours d'élaboration. L'appui du système des Nations Unies sera traduit par l'effet stratégique attendu **« La protection des ressources naturelles, la gestion durable de l'environnement, la lutte contre la pollution et la protection contre les effets des changements climatiques et catastrophes naturelles sont améliorées »**, et les effets intermédiaires retenus lors des différentes consultations avec la partie nationale et liés aux priorités nationales suivantes : **(a)** les systèmes nationaux de prévention et de gestion des risques de catastrophes seront améliorés et renforcés, **(b)** les institutions nationales auront amélioré leurs connaissances en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, **(c)** des mesures d'adaptation aux effets des changements climatiques sont développées par les institutions dans le cadre stratégique national, **(d)** les programmes nationaux de lutte contre la désertification et de la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, sont renforcés en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, et **(e)** des mesures d'atténuation de la pollution sont renforcées pour la préservation durable des écosystèmes et l'amélioration du cadre de vie du citoyen.

2.1.3 Paix, Sécurité, Protection:

Les défis « humanitaires » soulevés par les travaux d'analyse actuels de la problématique du développement en Algérie suggèrent trois (03) types de réponses: apporter une assistance adéquate aux réfugiés sahraouis sur le territoire algérien représente le défi principal pour les autorités algériennes où le système des Nations Unies pourrait contribuer d'une façon significative. Toutefois, la thématique humanitaire ne s'arrête pas aux réfugiés sahraouis parce que l'Algérie pourrait avoir à

faire face à un flux de réfugiés potentiels ou à des cas de demandeurs d'asile individuels, ainsi qu'à des catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

Concernant les réfugiés sahraouis, trois(03) effets intermédiaires ont été retenus.

Le premier effet attendu est que « **les programmes sont adéquats à la situation dans les camps** ». Cet effet peut se réaliser via une réorientation des programmes d'urgence vers des programmes de réhabilitation et de renforcement des capacités, avec la perspective d'une solution politique qui permettrait le retour des réfugiés sur leurs terres d'origine. Il s'agit de tenir compte de la durée de la crise, et de traiter l'ensemble des problèmes qui se posent à ces réfugiés dans une approche plus globale et pérenne. Ceci pourrait se concrétiser par un changement du type d'assistance internationale.

Le deuxième effet est qu'une « **économie locale est développée et que les institutions de représentation des réfugiés sont renforcées** ». L'ensemble des insuffisances soulevées dans l'analyse de situation visent chacun des domaines nécessaires à l'épanouissement de la personne (secteurs d'interventions cités aussi parmi les priorités nationales algériennes) ; la vie dans les camps est organisée, et la société est assez bien structurée autour d'institutions représentatives des réfugiés. Ainsi, la réorientation des services apportés vers davantage de qualification et de savoir-faire des individus se justifie.

Si des projets de renforcement des capacités économiques et institutionnelles et d'activités génératrices de revenus se mettent en place, favorisant un début d'insertion économique de la population sahraouie, les réfugiés seront mieux préparés à choisir eux-mêmes leur propre développement dans le futur.

Enfin, un dernier **effet** est que « **l'intérêt de la communauté internationale est accru et l'apport des bailleurs est renforcé** ». Les actions de sensibilisation et de plaidoyer, révisées en fonction de cette nouvelle approche, permettront une prise de conscience de la communauté internationale du besoin de transition de la population sahraouie, soutenu par des programmes allant dans ce sens et par des augmentations des fonds mobilisés.

Les projets entrepris par le Programme Alimentaire Mondial et le Haut-Commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies, qui sont les principaux acteurs sur le terrain depuis quelques décennies, seront particulièrement révélateurs : en amont, de la réorientation par les bailleurs de fonds de leur type de financement, de la durée de celui-ci, y compris du choix de la source de financement, et de l'accord des institutions décisionnaires (Conseil d'Administration), et, en aval, de la stratégie envisagée avec les partenaires et les bénéficiaires.

Ensemble, ces effets contribueront à l'amélioration de la situation de la population des camps en attendant qu'une solution politique soit trouvée. Les Nations Unies, de par leur mandat, seront au centre de cette recherche de solution politique. De façon générale, l'action humanitaire se situe bien dans la mission de paix et protection qui s'inscrit dans la Charte des Nations Unies et participe à l'achèvement des OMD.

Autres réfugiés:

1. **Les demandeurs d'asile individuels** constituent la première catégorie à prendre en charge. L'effet retenu dans cette situation est que **« les demandeurs d'asile individuels sont mieux reçus et leur cas traité à temps »**.

Le deuxième effet est qu'un **« cadre juridique approprié est mis en place »**. Dans le processus d'adaptation du dispositif juridique national algérien, une loi existe, il reste à faire aboutir le projet de loi spécifique au droit d'asile avec une clarification des procédures de détermination du statut de réfugié. L'application de la loi suppose une évolution de l'expertise des agents publics directement concernés: police (notamment police aux frontières), gendarmerie et magistrature. Avec ce cadre général, le postulat est que si les demandeurs d'asile sont enregistrés et leur cas traité dans les délais, leur statut juridique leur permettra d'accéder aux services économiques et sociaux découlant de leur éventuel statut.

2. **L'afflux de réfugiés potentiels**: Dans cette situation, l'effet est que **« Une arrivée importante de réfugiés potentiels (flux massif) est reçue et prise en charge »**. Les institutions d'accueil doivent être capables d'éviter une catastrophe humanitaire en déployant le plus rapidement possible un dispositif d'enregistrement et de prise en charge des personnes en vue de pouvoir conférer la protection nécessaire et de pouvoir évaluer leur vulnérabilité. L'accent mis sur les qualifications locales et le déploiement d'experts devrait permettre une bonne préparation et, donc, une meilleure adéquation des capacités d'accueil aux flux éventuels. Un travail en commun et une consolidation des compétences collectives devraient aussi veiller à empêcher que des critères d'admissibilité filtrent les groupes de personnes avant triage et attribution de la protection. Le Gouvernement algérien gardera la responsabilité de l'enregistrement et du triage avec l'appui du système des Nations Unies tandis que la société civile, dont le Croissant Rouge, les ONG et les agences des Nations Unies seront moteurs dans l'évaluation des besoins des personnes et dans le mouvement général de prise de conscience de l'importance de ce projet. Une coordination efficace est une exigence de ce dispositif. L'effet correspondant est que **« Un dispositif de coordination intersectorielle de préparation aux catastrophes naturelles et d'origine humaine est mis en place »**. Son atteinte se base sur deux volets principaux: en amont la prévention, en aval la réaction. Il s'agira de travailler au développement d'une expertise et du système sur ces deux plans, en commençant par un diagnostic clair des structures

existantes et des personnes impliquées. Cet état des lieux permettrait de combler les besoins des mécanismes du Gouvernement par une expertise que le système des Nations Unies peut apporter à travers des agences comme le Programme Alimentaire Mondial, le Haut-Commissariat pour les Réfugiés, OCHA, le *International Strategy for DisasterReduction* (système de prévention précoce, base de données sur la gestion des catastrophes, etc). Le HCR et le PAM serviront aussi de lien de coordination avec le Gouvernement et le reste des donateurs. Un plan de contingence de l'ONU pour les catastrophes naturelles sera mis à jour avec l'étroite collaboration de l'OCHA en vue d'atteindre cet objectif.

Cadre de Résultats Stratégiques

Effets stratégique ⁴	Indicateurs, lignes de base, Cible	Moyens de vérification	Risques et hypothèses	Rôle des Partenaires	Ressources indicatives USD
1. « La transparence et la performance de la vie économique et politique, la participation de la société civile, la modernisation de l'administration de la justice, les mécanismes de protection des droits humains et les capacités de l'administration publique au service des citoyens sont améliorés »	I1 Mesure de la perception des citoyens (et la communauté internationale) des progrès faits vers l'état de droit L1 Enquête de perception	Rapport d'enquêtes	Les pays voisins progressent vers un état de droit à un rythme similaire	MAE /MF/MSP: Coordination, Budget et données Secteurs-mise œuvre technique et suivi: MdJ, Parlement, Communication, Fonction Publique, Société Civile, CNPPDH CNES, COSOB, OSC : Mise en œuvre, Plaidoyer et suivi Bilatéraux : Suivi et Partenariat	4 870 560
2. « L'accès aux services de santé, d'éducation, de formation et de protection sociale, est amélioré, leur qualité augmentée et les disparités spatiales et les discriminations sociales existantes réduites, particulièrement à l'égard des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes atteintes du VIH/SIDA ».	I1 Mesure de la perception des citoyens (désagrégée en hommes, femmes, adultes, jeunes, personnes vulnérables) sur l'amélioration des services publics L1,2,3 : Enquêtes	Rapport d'enquêtes	Faibles conflits sociaux dans les secteurs des services	MAE /MF/MPS: Coordination, Budget et données Secteurs-mise en œuvre et/ou suivi : Santé, Education, Solidarité, Condition Féminine, Jeunesse et Sport, Mise en œuvre et ou suivi : OSC : Mise en œuvre Plaidoyer et suivi Bilatéraux : Suivi et Partenariat	7 356 564
3. « La connaissance des processus sociaux et économiques et la capacité d'évaluation et de suivi des politiques publiques sont plus performantes, la compétitivité et l'environnement des entreprises améliorés et les inégalités régionales et sociales réduites, en particulier la participation des jeunes dans la vie économique et culturelle est renforcée»	I1 Mesure de la perception des entrepreneurs nationaux et étrangers sur l'amélioration de l'environnement économique I2 Mesure de la perception des jeunes que leur place dans la vie économique et culturelle s'améliore	Rapports, enquêtes	La main d'œuvre qualifiée est disponible Les emplois créés concernent les jeunes	Premier Ministère/MAE /MF/MPS,; Coordination, Budget et données Ministères des Finances, Ministère de Travail, Formation Professionnel, MIPI, Ministère de l'Agriculture, Ministère du Tourisme, MPS, Solidarité, Condition Féminine, Jeunesse et Sport, OSC : Mise en œuvre, Plaidoyer et suivi Bilatéraux : Suivi et Partenariat	2 101 164

⁴Voir l'annexe pour les effets intermédiaires et les indicateurs correspondants

	<i>L1,2 : Enquêtés</i>				
4. « La protection des ressources naturelles, la gestion durable de l'environnement, la lutte contre la pollution et la protection contre les effets des changements climatiques et catastrophes naturelles sont améliorées ».	<p><i>I1 La Mesure de la perception par les citoyens que l'état de l'environnement naturel est protégé et s'améliore</i></p> <p><i>I2 La Mesure de la perception par les citoyens que la gestion des catastrophes est efficace</i></p> <p><i>L1,2 : Enquêtes spécifiques</i></p>	<i>Rapports, enquêtes nationaux et internationaux (communications nationales)</i>	<i>Les changements/événements et catastrophes restent semblables à ceux déjà rencontrés (inondations, sécheresse, tremblement de terre)</i>	<p><i>Ministère/MAE /MF/MPS: Coordination, Budget et données</i></p> <p><i>Secteurs : MATE, MADR ; MRE ; MICL ; MT ; MEM, MESRS (formation, recherche et développement, PNR : programmes nationaux de recherche); Industrie)</i></p> <p><i>Agences (ANCC, AND, APRUE ,NEAL, CDER, UDES)</i></p> <p><i>OSC : Mise en œuvre, Plaidoyer et suivi Bilatéraux :Suivi et Partenariat</i></p>	8 976 200
5. Les mécanismes de protection des réfugiés, des demandeurs d'asile sont renforcés, et les conditions de vie des réfugiés sahraouis sont améliorées ».	<p><i>I1 La Mesure de la perception par les réfugiés sahraouis que les conditions de vie sont améliorées</i></p> <p><i>I2 La Mesure de la perception par les citoyens que la gestion des catastrophes est efficace</i></p>	<i>Rapports, enquêtes nationaux et internationaux</i>	<i>Afflux de réfugiés stables</i>	<p><i>Ministère/MAE /MF/MPS: Coordination, Budget et données</i></p> <p><i>Secteurs Mise en œuvre :MAE, Justice, etc.</i></p> <p><i>OSC (CRA, CRS etc.) : Mise en œuvre, Plaidoyer et suivi Bilatéraux :Plaidoyer, Suivi et Partenariat</i></p>	101 265 63
<i>total</i>					125919 119

3 Autres Initiatives

Les travaux de UNODC avec le Gouvernement Algérien (et notamment avec le Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT) et l'école supérieure de la magistrature), avec la collaboration du Gouvernement Canadien, sont articulés autour du projet « Renforcement de la mise en œuvre du cadre juridique contre le terrorisme en Algérie ». L'objectif principal de ce projet est de renforcer les capacités des fonctionnaires de la justice pénale afin qu'ils puissent mieux appliquer les instruments juridiques relatifs aux conventions internationales de lutte contre le terrorisme, et les résolutions du Conseil de Sécurité. Pour la période concernée par le CdCS, ces actions concernent la mise en œuvre d'instruments universels relatifs à la sécurité de la navigation maritime dans le contexte de la lutte contre le terrorisme transnational, le renforcement des capacités de l'Ecole Supérieure de la Magistrature en matière de crime et lutte contre la terrorisme (formation en ligne pour cadre juridique mondial, normes mondiales, droit international, réponse judiciaire, prévention et lutte contre l'utilisation de l'internet à des fins terroristes, mécanismes juridiques internationaux de coopération en matière pénale et assistance technique aux agents nationaux pour une meilleure compréhension des dispositions présentes dans les conventions internationales relatives à la prévention et à la lutte contre le terrorisme, et requérant une adaptation et un renforcement des législations nationales).

Le programme de Renforcement des capacités commerciales des pays arabes (EnACT) du Centre de Commerce International (CCI) vise à créer un secteur des exportations intégré, compétitif et diversifié en Algérie, en Égypte, en Jordanie, au Maroc et en Tunisie, en insistant tout particulièrement sur l'intégration des femmes et des jeunes aux activités liées à l'exportation. L'assistance technique du CCI au Gouvernement algérien (Institut Diplomatique et des Relations Internationales (IDRI), Ministère du Commerce, ALGEX, l'Agence Nationale de l'Artisanat Algérien (ANART) ainsi que l'Association des femmes chefs d'entreprises) contribuera à (a) renforcer les savoirs et compétences liés à l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) appliquées au web marketing et au commerce électronique (e-commerce) ; inciter les femmes entrepreneurs à bien exploiter les TIC dans les échanges commerciaux, renforcer leurs compétitivité et augmenter leurs parts de marché ; (b) la promotion des exportations algériennes hors hydrocarbures.

4 Ressources⁵

Cadre de Coopération stratégique	Agence du SNU	Total USD	Core/regular/estimé USD	Non-core/autre, extra budgétaire USD	Suivi	Processus de suivi
Effet 1 Gouvernance et Droits Humains	PNUD/UNICEF/UNHCR/ ONUFEMME/ECA/UNODC	4 870 560	2 140 000	2 006 000	Agences Groupe d'effet et thématique	Plans d'actions annuels, Programme Pays
Effet 2 Développement Humain	PNUD/UNFPA/UNICEF/ ONUFEMME/ONUSIDA/OMS	7 356 564	3 682 782	1 564 782	Agences Groupe d'effet et thématique	RDH MICS Rapports internationaux
Effet 3 Développement Economique et Social	PNUD/UNICEF/ ONUFEMME/BIT/ONUDI	2 101 164	1 465 382	1 984 782	Groupe d'effet et thématique	Rapports économiques
Effet 4 Environnement, Energie et gestion des catastrophes	FAO/CLCPRO/ PNUD/UNICEF/ ONUDI/PAM/OCHA/UNEP/GEF	8 976 200	751 200	8 225 000	Agences Groupe d'effet et thématique	Communications Nationales Conférences Internationales
Effet 5 Questions Humanitaires	PAM/UNCHR/UNICEF/ UNFPA/OMS	101 265 631	72 413 752	1 500 000	Agences Groupe d'effet et thématique	
Total		125919 119	80 463 116	15 280 564		

⁵Ces ressources communiquées par les agences du SNU ne sont que des estimations pour la période 2012-2014 et ne doivent être considérées qu'à titre indicatif.

5 Mise en œuvre

5.1 Vision

Le Gouvernement et la population de l'Algérie reconnaissent et apprécient l'ONU comme un partenaire fiable, digne de confiance, efficace et efficient dans la coopération au développement qui favorise l'amélioration du bien-être.

5.2 Mission

Le SNU est plus pertinent, plus cohérent, efficace et efficient dans son travail qui vise à contribuer aux efforts du Gouvernement pour le développement économique et social du pays.

5.3 Valeurs et principes

Le principe directeur est que la somme totale des travaux de l'ONU soit plus pertinente, plus efficace et plus efficiente. La stratégie pour atteindre ces objectifs englobe les changements de comportement, une évaluation critique des priorités des Nations Unies alignées sur celles de l'Algérie, des mesures concrètes pour apporter une plus grande cohérence entre les programmes et les activités, et des réductions des coûts de transaction. L'équipe des Nations Unies reconnaît qu'une partie importante de la réforme de l'ONU se rapporte à un changement de comportement.

Même s'il faudra un certain temps pour que les systèmes d'incitation institutionnelle soient mis en place, le Coordonnateur Résident et les chefs d'agences du SNU ont un rôle important à jouer dans la modélisation de la coopération et les comportements en matière de collaboration. À cette fin, l'équipe de pays a convenu d'un ensemble de principes d'engagement devant guider le comportement et les interactions, tant au niveau de la direction qu'entre le personnel des différentes agences onusiennes. Ces principes comprennent: i) le respect des principes fondamentaux et des normes de l'Organisation des Nations Unies, ii) l'obligation de s'assurer que le système avec mandat de l'ONU a l'avantage comparatif, et que ses programmes sont alignés avec le développement national, les plans humanitaires et les priorités de l'Algérie, iii) le recours permanent à une approche fondée sur les droits au développement, iv) pro-activement à la recherche des possibilités d'améliorer la cohérence du système, la coordination et l'harmonisation de ses programmes et activités, v) l'évaluation des coûts et des avantages des activités conjointes afin d'éviter l'imposition de charges inutiles au SNU et aux partenaires.

Étant donné la complexité du passé récent du système des Nations Unies et les différents points de vue de celui-ci, il est important de développer une compréhension

commune avec le Gouvernement et d'autres partenaires sur les principes fondamentaux qui sous-tendent le travail de partenariat entre le GOA et le SNU. Les principes suivants sont proposés pour atteindre une vision partagée:

- ? Il n'y a pas de « prêt-à-porter » dans les approches de développement. Les visions de l'ONU doivent être adaptées à différents contextes nationaux, ainsi que pour différentes configurations de l'équipe de pays ;
- ? Les agences de l'ONU ont différents mandats et fonctionnent différemment. Certaines exercent des fonctions essentiellement normatives, tandis que d'autres sont conçues pour être plus opérationnelles. Chaque type d'agence de l'ONU doit être respecté pour son mandat et ses fonctions essentielles ;
- ? Reconnaissant que pour des raisons institutionnelles, il est plus facile pour certaines agences des Nations Unies d'harmoniser les systèmes plus rapidement que pour d'autres, une approche à deux vitesses doit être parfois tolérée. Les agences au niveau des pays sont souvent confrontées à des obstacles structurels et des difficultés de procédures qui ne peuvent être résolus qu'au niveau du siège. Par conséquent, le travail du SNU sera abordé avec réalisme ;
- ? Le SNU en Algérie reconnaît que le changement de comportement peut faire une grande différence dans sa façon de fonctionner au niveau du pays. Cette vision appelle également à un changement de comportement de la part des partenaires nationaux, s'ils le souhaitent, pour soutenir l'effort des Nations Unies.

5.4 Programme Conjoints

Le SNU en Algérie a depuis 2007, au moins 4 programmes conjoints en cours⁶: (a) « la violence contre les femmes » (PNUD, UNFPA) ; (b) « OMD-Genre » (ONUSIDA, PNUD, UNFPA, UNICEF, ONUDI, ONUFEMME, OIT) ; (c) « migration et développement » (PNUD, UNFPA, le HCR et l'OIT) ; et (d) « VIH/sida (BIT, UNFPA, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNICEF, UNHCR). Le SNU réservera une attention particulière à ces Programmes qui s'inscrivent dans l'UNDAF 2007-2011 et dont la mise en œuvre des activités a accumulé un retard suite aux événements de 2007. Le SNU prendra les actions nécessaires à renforcer les capacités internes afin d'accélérer la mise en œuvre.

L'UNCT s'est engagée à formuler plusieurs nouveaux programmes conjoints concernant le statut de réfugié (UNFPA, UNICEF, OMS, HCR), l'environnement (PNUD, l'ONUDI et la FAO) et la culture et le développement (UNESCO, FAO, PNUD).

⁶L'ONU définit une programmation conjointe quand « deux ou plusieurs de ses agences partagent un ensemble d'activités, conçues dans le cadre d'un plan de travail et d'un budget communs ».

6 Suivi et Evaluation

Le suivi et l'évaluation, tout en restant liés, sont deux processus distincts. L'UNCT en Algérie veillera à utiliser les systèmes nationaux existants chaque fois que possible. Il s'appuiera sur l'expérience de l'UNICEF sur MICS et l'expérience du PNUD, de l'UNICEF et de l'UNFPA sur Devinfo /MDG-Info, et de l'ONUSIDA sur l'UNGASS et Accès Universel. En outre, les enquêtes de l'UNIFEM, de l'UNFPA, de l'OMS et de l'UNESCO (avec les ministères respectifs et l'ONS), ainsi que les travaux du PNUD, du CNES et du MPS dans la préparation du rapport National de développement humain et des rapports d'OMD serviront de la base pour le plan de S & E du Cadre de Coopération Stratégique 2012-2014.

6.1 Le Suivi

La cadre de suivi du CdCS fait partie intégrante de la gestion du Programme et permet de suivre les progrès faits pour atteindre les résultats établis dans la matrice. Il permet aussi de vérifier si les hypothèses et les risques sont toujours valables, à un moment donné, et d'effectuer des ajustements éventuels à mi-parcours.

L'UNCT et les Partenaires mettront en place un groupe pour le Suivi et l'Evaluation (GSE). Ce groupe sera aussi responsable de l'établissement de dispositifs pour la collecte, l'analyse et la communication de données de terrain, et facilitera l'examen des progrès dans la mise en œuvre du Programme. Le GSE travaillera en étroite collaboration avec les groupes thématiques (8) sectoriels établis lors de la formulation du CdCS.

Les travaux de ces derniers constitueront la base pour 5 groupes d'effets (GE) établis au niveau des agences du SNU/MAE. **Le groupe avec l'appui du GSE facilitera la conduite de la revue annuelle** par l'UNCT et les partenaires nationaux afin d'examiner les progrès vers les résultats attendus, d'identifier les limites et les contraintes de mise en œuvre, de tirer les leçons et les bonnes pratiques qui alimenteront le processus de planification annuelle et les engagements pour l'année à venir. Il préparera un rapport simple en décrivant le processus et les résultats. Ces données seront utilisées pour établir **le Rapport d'avancement (7)** du Cycle 2012-2014.

Le **Comité de pilotage** du CdCS se réunira au moins une fois par an pour suivre le progrès vers l'impact et apprécier la contribution du SNU dans les priorités nationales.

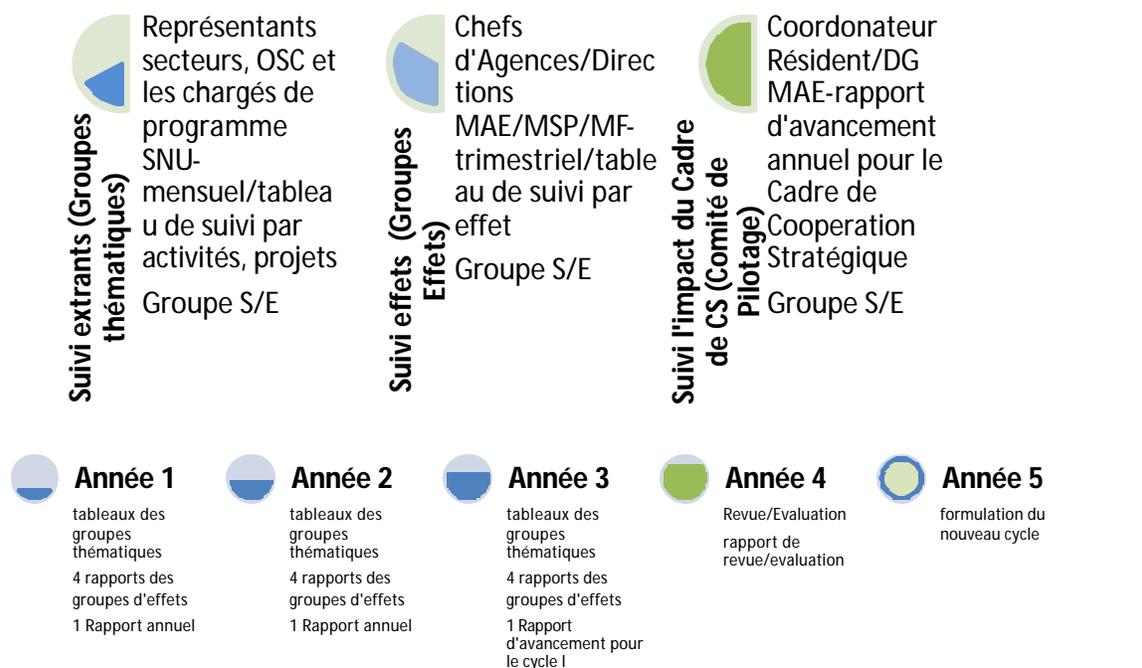
6.2 Evaluation

⁷Suivant le format standard du GNUD

Une évaluation externe à la fin du cycle, pour assurer son indépendance, sera conduite en vue de déterminer si les résultats apportent une **contribution valable** aux priorités nationales de développement.

Cette évaluation finale sera organisée au premier trimestre 2015. Les informations portées par cette évaluation seront utilisées pour la formulation du cycle de programmation 2015-2020. Des termes de référence seront établis pour poser les trois (03) questions-clés : (a) Le CdCS fait-il le meilleur usage possible des avantages comparatifs de l'équipe de pays dans le pays? (b) Le CdCS génère-t-il une intervention cohérente de l'équipe de pays pour ce qui est des priorités nationales ? et enfin (c) Le CdCS a-t-il contribué à réaliser les priorités établies dans le cadre national de développement ?

6.2.1 Cadre de Suivi et le calendrier



6.2.2 Mécanisme institutionnel de la mise en œuvre du Cadre de Coopération Stratégique

